

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2015**

Le compte rendu du précédent conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

### **Assainissement collectif - extension des lagunes**

Monsieur le Maire rappelle que la station d'épuration étant à saturation et en nette surcharge l'été avec le camping et la base de loisirs aquatiques qui accueillent plus de 400 personnes, une augmentation de la capacité de traitement est obligatoire. Une nouvelle lagune, équipée de filtre à roseaux va donc être créée. Cela permettra de passer de 1080 équivalents-habitants à 1350 équivalents-habitants, avec une possible extension à 1800.

Le montant prévisionnel des travaux établi par le Cabinet SAFEGE s'élève à 550 000 € H.T. La commune pourra bénéficier de 2 subventions : l'Agence de l'Eau (20 à 25 %) et Conseil Départemental 15 ou 25 % selon le prix du m<sup>3</sup> traité. La subvention est de 25 % lorsque le prix de la redevance annuelle est au moins égal à 250 €, ce qui n'est pas le cas actuellement (236 €). Pour bénéficier de la subvention maximum, soit 25 % au lieu de 15 %, ce qui représente 55 000 € de différence, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour une augmentation des tarifs.

L'abonnement passera donc de 90 € à 92,76 € par an et le prix du m<sup>3</sup> de 1,16 € à 1,32 €.

Monsieur le Maire rappelle que ces travaux lourds pour la commune (plus de 1 500 000 €) apporteront un service de meilleure qualité aux usagers et qu'ils sont réalisés pour plusieurs dizaines d'années. Enfin, le prix moyen départemental de la redevance est de 270 €.

Le projet, la validation du prix et l'autorisation de démarrer les travaux sont approuvés à l'unanimité.

### **Investissement - modification de programme**

Les ouvertures de crédit pour les études des programmes « Continuité écologique sur la Dronne » et « Eco-quartier » sont à réinscrire sous des numéros différents dans le budget primitif de la Commune.

### **Remparts**

Monsieur le Maire fait le point sur les subventions obtenues :

Coût total des travaux : 166 942,20 € HT

Subventions :

- DETR : 42 582,50 €
- Réserve parlementaire (M.Bérit-Debat) : 7 000,00 €
- Département : 80 000,00 €

(Dons : 10 879 € - Fondation du Patrimoine : 15 000 € - Crédit Agricole : 10 000 €)

### **Divers**

#### Foire de La Latière

Compte tenu du mauvais temps (pluie toute la journée du 1<sup>er</sup> mai, le bilan financier de la foire est déficitaire d'environ 5 000 €.

La famille Favreau étant vendeuse de sa propriété, le Conseil Municipal émet la possibilité d'acheter les parcelles qu'elle utilise et qu'elle loue pour la foire.

#### Communes Nouvelles

Dans le cadre de la réforme territoriale, l'Etat propose la création de Communes Nouvelles qui bénéficieront d'avantages financiers conséquents.

Monsieur le Maire présente le projet et indique avoir envoyé un courrier pour une réflexion commune à toutes les communes contigües au territoire de Saint-Aulaye.

Une première réunion est prévue le 27 mai avec les Maires de Puymangou et de Servanches.

#### Fusion des Centres Hospitaliers

Les 3 Conseils de surveillance se sont prononcés favorablement pour le siège de la Trésorerie de Saint-Aulaye

Mécanique du Périgord souhaite acquérir une parcelle contigüe à celle qu'ils possèdent déjà.

Inauguration des travaux : 2<sup>ème</sup> tranche d'aménagement du bourg, assainissement collectif, remparts (Commune), Maison de Santé, Point-jeunes (Communauté de Communes) - 27 juin 2015.

#### Exposition Lascaux 1,2,3,4.

L'exposition constitue un évènement important pour Saint-Aulaye. Elle devrait se tenir du 10 juillet au 31 août dans plusieurs lieux de la ville. M. Varin propose la réunion d'une commission chargée de la mise en place ce qui est accepté.

#### Ma Commune- Ma santé

Mme Joubert-Joseph fait la présentation d'un projet de mutuelle pour les habitants de Saint-Aulaye. Ce projet est porté par l'association ACTIUM qui intervient déjà dans de nombreuses villes dont Bayonne, Coutras, st Privat,... Une réunion publique est prévue en septembre.

Un producteur de fraises eulalien demande à pouvoir vendre sa production sur le marché, ce qui est accordé.

#### Parc du Lavoir

Une prochaine réunion doit décider du suivi de l'opération.

---

*Prochaine séance du Conseil Municipal, le 3 juillet à 19h30.*